



AJP FORMATION

# Programme IAS de niveau I 150 heures Formation habilitante selon l'arrêté du 11 juillet 2008

## Intitulé

Formation Intermédiaire en assurances ou conseiller en assurances

Préparation à la certification professionnelle inscrite au répertoire spécifique, code certinfo = 84757, code CPF = 236497, voir carif-oref : <https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-84757.html>

## Taux d'obtention de la certification

100% des personnes formées ont obtenu la certification.

Pas de possibilité de valider seulement certains blocs de compétence.

## Débouchés

Voici les débouchés pour cette formation professionnelle :

- [Conseil clientèle en assurances](#)
- [Direction d'exploitation en assurances](#)
- [Management de groupe et de services en assurances](#)
- [Souscription d'assurances](#)

## Equivalences

Voici les équivalences possibles pour cette formation :

	Niveau I- IAS
Equivalence 1= Expérience professionnelle sur des fonctions de production ou de gestion de contrats d'assurance ou de capitalisation	2 ans comme cadre ou 4 ans comme salarié ou non salarié (ex : TNS)
Equivalence 2=	Master



AJP FORMATION

Diplômes, Titre ou certificat <sup>[2]</sup>	Licence inscrit au RNCP – Banque, Assurances finances, Immobilier (313) CQP inscrit au RNCP– Banque, Assurances finances, Immobilier (313)
--	---

### Objectifs pédagogiques

- Objectif général de formation : création d'entreprise et perfectionnement, élargissement des connaissances
- Objectif spécifique de formation : Obtenir la capacité professionnelle de niveau I conforme à l'arrêté du 11 juillet 2008 afin d'exercer le métier de courtier en assurances ou, pour les salariés, de valider leurs compétences professionnelles.

### Capacités et compétences professionnelles visées

Le candidat à la formation connaîtra, à l'issue de la formation, un ensemble de connaissances juridiques et techniques permettant d'exercer le métier d'intermédiaire en assurances. Ces connaissances théoriques et savoir-faire techniques concernent notamment les thématiques suivantes :

- Réglementation professionnelle
- Obligations à l'égard de la clientèle
- Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme
- Les assurances de personnes types assurance-vie et santé
- Les assurances de biens types IARD

Il existe trois niveaux de formation habilitante pour les IAS : le niveau I, II et III.

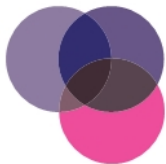
### Public visé et pré-requis

Le candidat à la formation doit avoir obtenu au minimum un Bac. Il doit avoir une appétence aux assurances personnes et biens et doit souhaiter créer une entreprise de courtage ou bien être salarié d'une compagnie d'assurance, d'un courtier ou d'un agent général.

### Modalités et délais d'accès

Les modalités d'accès sont en formation à distance de manière asynchrone. Dès lors, il suffit que le candidat à la formation dispose d'une connexion internet. Il se connecte sur le site : <https://www.formation-ajp.fr/>, entre son identifiant de connexion et son mot de passe, et a accès à la formation en ligne.

La durée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation varie en fonction des modalités de financement de la formation :



**AJP FORMATION**

- Si elle est financée par le CPF (Compte Personnel de Formation), le bénéficiaire peut débuter sa formation dès validation de sa demande sur EDOF (soit dans le délai maximum de 5 jours ouvrés) ;
- Si elle est financée sans OPCO, le bénéficiaire débute sa formation dès paiement de celle-ci, soit dans les 24 heures du paiement ;
- Si elle est financée avec OPCO, le bénéficiaire débute sa formation un mois après la demande de financement auprès de l'OPCO.

## Tarif

Le tarif de la formation IAS de 150 heures, de niveau I est fixé à 1190€.

Le tarif de la formation IAS de 150 heures, de niveau II est fixé à 1090€.

Voir la liste de tous les tarifs affichés sur le site : <https://www.formation-ajp.fr/tarifs>.

## Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

- Moyens pédagogiques :
  - Accompagner le titulaire du contrat dans son parcours de progression à travers les réponses aux questions posées dans le forum sur le site internet ou les réponses aux questions posées par mail ou téléphone
  - Maintenir un lien constant Candidats/Administrateur
  - Valider chaque fin de module par des QCM ou QRU ou Note de synthèse
- Moyens techniques :
  - Mettre à disposition des candidats une connexion avec identifiants personnels et confidentiels
  - L'accès au site est assuré de façon continue et permanente, sauf cas de force majeure ou d'évènement hors de contrôle de la Société AJP Formation, et sous réserve des éventuelles interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site.

## Accessibilité aux personnes handicapées

Dans la mesure où cette formation se fait à distance, il n'y a pas lieu de prendre en compte l'accessibilité aux personnes handicapées.

## Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

L'action de formation fait l'objet d'un suivi régulier hebdomadaire entre le candidat et le formateur.



**AJP FORMATION**

Au fur et à mesure de l'avancée de la formation, les acquis (résultats) sont appréciés à l'aide de QCM d'entraînement présent à la fin de chaque module composant la formation.

## Modalités d'évaluation

La validation du cursus de formation se fait par l'intermédiaire d'un examen de type QCM et QRU de 130 questions, pour lequel le candidat doit justifier d'un taux de bonnes réponses supérieur à 70% pour prétendre valider le cursus.

La validation du cursus de formation donne droit à un livret de formation, attestation habilitante, permettant au candidat de s'enregistrer auprès de l'ORIAS en tant qu'intermédiaire en assurances.

## Déroulé et durée de la formation de niveau I 150 heures

### Unité 1 : Les savoirs généraux

#### *1.1 La présentation du secteur de l'assurance*

- 1.1.1 Données macro-économiques sur l'assurance.
- 1.1.2 Les rôles de l'assurance et de la réassurance.
- 1.1.3 Le marché européen de l'assurance.

#### *1.2 Les entreprises d'assurances*

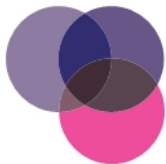
- 1.2.1 Les différentes formes d'entreprises.
- 1.2.2 L'agrément, le retrait d'agrément, le transfert de portefeuille, la liquidation.

#### *1.3 L'opération d'assurance*

- 1.3.1 Définition.
- 1.3.2 Bases techniques : appréciation du risque, mutualisation, co-assurance, réassurance...
- 1.3.3 Mécanismes juridiques : assurance cumulative, sur-assurance, sous-assurance, règle proportionnelle...
- 1.3.4 Mécanismes de détermination de la prime/cotisation.
- 1.3.5 Les marchés publics.

#### *1.4 Les différentes catégories d'assurance*

- 1.4.1 Assurances de personnes/assurances de biens et de responsabilité.
- 1.4.2 Assurances individuelles/assurances collectives.
- 1.4.3 Assurances obligatoires/assurances facultatives.
- 1.4.4 Assurances à caractère indemnitaire/assurances à caractère forfaitaire.



**AJP FORMATION**

1.4.5 Assurances gérées en répartition/assurances gérées en capitalisation.

### *1.5 L'intermédiation en assurance*

- 1.5.1 Le champ d'application de la réglementation.
- 1.5.2 Les différentes catégories d'intervenants dans l'intermédiation.
- 1.5.3 Les conditions d'accès et d'exercice de l'activité d'intermédiation.
- 1.5.4 La responsabilité des intermédiaires.
- 1.5.5 La libre prestation de services et le libre établissement.
- 1.5.6 Le contrôle et les sanctions.
- 1.5.7 Les modes de distribution réglementés.

### *1.6 La relation avec le client*

- 1.6.1 Les informations à donner au client : information précontractuelle, information contractuelle, informations à produire par l'intermédiaire.
- 1.6.2 Le conseil adapté, la formalisation, le suivi du client.
- 1.6.3 La survenance et la gestion de l'événement garanti.
- 1.6.4 La protection du consommateur.
- 1.6.5 Les modes de règlement des litiges.
- 1.6.6 La déontologie.

### *1.7 La lutte contre le blanchiment*

- 1.7.1 La vérification d'identité.
- 1.7.2 La déclaration de soupçon.
- 1.7.3 Les procédures internes.

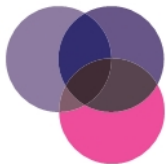
## **Unité 2 : Les assurances de personnes incapacité invalidité - décès - dépendance - santé**

### *2.1 L'assurance contre les risques corporels (incapacité - invalidité- décès)*

- 2.1.1 Les règles de la sécurité sociale.
- 2.1.2 Les conditions de souscription et de tarification.
- 2.1.3 Les garanties et les exclusions.
- 2.1.4 Les prestations et leur règlement.

### *2.2 La dépendance*

- 2.2.1 Le risque dépendance : notion, caractéristiques.
- 2.2.2 Les conditions de souscription et de tarification.
- 2.2.3 Les garanties et leurs limites.
- 2.2.4 Les prestations et leur règlement.



**AJP FORMATION**

2.2.5 Les services à la personne et les prestations d'assistance.

### *2.3 L'assurance complémentaire santé*

2.3.1 L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire.

2.3.2 Les contrats responsables.

2.3.3 Les conditions de souscription et de tarification.

2.3.4 Les garanties et les exclusions.

2.3.5 Les prestations.

2.3.6 Les modes de règlement.

## Unité 3 : Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

### *3.1. La prise en compte des besoins*

3.1.1 Les composantes du patrimoine.

3.1.2 Les régimes matrimoniaux et successoraux.

3.1.3 Les régimes obligatoires de retraite, la retraite complémentaire et surcomplémentaire.

### *3.2. Les principales catégories de contrats*

3.2.1 Assurances en cas de vie/assurances en cas de décès/ assurances mixtes.

3.2.2 Contrats en euros et contrats en unités de compte.

### *3.3 Les spécificités*

3.3.1 La souscription du contrat.

3.3.2 Le paiement de la cotisation.

3.3.3 Le règlement des prestations.

## Unité 4 : assurances de personnes : les contrats collectifs

### *4.1 L'assurance de groupe*

4.1.1 Définition.

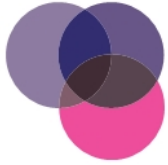
4.1.2 Caractère obligatoire ou facultatif de l'adhésion.

4.1.3 Information due à l'adhérent.

4.1.4 Tarification et paiement des cotisations.

4.1.5 Paiement des prestations.

4.1.6 Spécificités de l'assurance emprunteur.



AJP FORMATION

## *4.2 Contrats collectifs au profit des salariés*

- 4.2.1 Conditions de mise en place du contrat.
- 4.2.2 Contrats de prestations complémentaires de retraite.
- 4.2.3 Contrats de prévoyance complémentaire.
- 4.2.4 Régime fiscal et social des cotisations et prestations.

## Unité 5 : Assurances de biens et de responsabilité

### *5.1 L'appréciation et la sélection du risque*

- 5.1.1 L'identification des besoins.
- 5.1.2 L'appréciation des risques encourus.
- 5.1.3 Les critères d'acceptation d'un risque.
- 5.1.4 La prévention et la protection.

### *5.2 Les différents types de contrats*

- 5.2.1 L'assurance automobile.
- 5.2.2 Les multirisques « standards ».
- 5.2.3 Les assurances de responsabilité civile.
- 5.2.4 La protection juridique.
- 5.2.5 L'assistance.

### *5.3 Les assurances des risques d'entreprises*

- 5.3.1 La responsabilité civile des mandataires sociaux.
- 5.3.2 Les risques industriels.
- 5.3.3 La responsabilité civile professionnelle.
- 5.3.4 Les pertes d'exploitation.

### *5.4 La présentation des garanties et la tarification*

### *5.5 La vie du contrat*

- 5.5.1 Le paiement des cotisations.
- 5.5.2 Le règlement des sinistres.